

Mairie d'Ablon-sur-Seine 16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine EG/ADO - 2022

## **DÉCISION DU MAIRE N° 2022-047**

## **AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE CREATION** D'UNE NOUVELLE OUVERTURE D'ACCES A LA MEDIATHEOUE JOUXTANT L'ECAP

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-04-001 en date du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines prévus par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la volonté de la Commune de parfait l'achèvement des travaux portant sur l'ouverture d'un accès direct de la médiathèque sur la rue Auguste Duru,

VU que le marché a été attribué à la société AVM Ile de France pour un montant total de 75 043 € HT,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de conclure un avenant au marché de travaux afin de réaliser le retournement de l'ouvrant donnant sur le bassin.

## DÉCIDE

La signature d'un avenant avec la société AVM ILE DE France (94300 Saint -Ouen).

Le montant total de l'avenant s'établit à 1 649 € HT, représentant 2,20 % du montant total du marché initial. Le montant du nouveau marché s'établit donc désormais à 76 692 € HT.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au chapitre 21 du budget communal.

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine et Monsieur le Trésorier principal d'Orly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Trésorier principal d'Orly

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication au registre des délibérations de la commune.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 6 octobre 2022.

Mairie d'Ablon-sur-Seine - 16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-

Courriel: mairie@ville-ablonsurseine.fr - Tél: 01 49 61 33 33 - Fax: 01 45 97 10 3

Adresser toute correspondance à Monsieur le Maire

le 06/10/2022 Application agréée E-legalite.co

RECU EN PREFECTURE

99\_AU-094-219400017-20221006-DM2022\_04

Ablon-sur-Seine